


Mars 2013

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Quatorzième session ordinaire

Rome, 15-19 avril 2013

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

Dans le présent document figure l'*Ordre du jour annoté et le calendrier provisoires*, pour examen par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Commission). Au vu de la lourdeur de l'ordre du jour, on a pris des dispositions afin que des séances supplémentaires puissent se dérouler en soirée.

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

Lorsqu'elle a révisé son Programme de travail pluriannuel à sa treizième session ordinaire, la Commission a demandé à son Secrétaire d'élaborer une version révisée du *Plan stratégique 2014-2021 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel*¹. La structure de la présente section de l'ordre du jour provisoire est destinée à faciliter la révision du *Projet de plan stratégique 2014-2021 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-14/13/25)*. Lorsqu'elle se penchera sur les points 2 à 8 de l'ordre du jour, la Commission souhaitera peut-être revoir le projet de Plan stratégique, selon qu'il conviendra, pour chaque secteur et chaque question transversale, en tenant compte des recommandations de ses groupes de travail² ainsi que des documents remis par des organisations internationales sur les thèmes prioritaires de la session³. Au titre du point 8 de l'ordre du jour, la Commission souhaitera peut-être examiner les changements dans leur ensemble et réunir les résultats et objectifs d'étape, existants ou nouvellement proposés, dans un *Plan stratégique 2014-2021 révisé*.

¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 109.

² CGRFA-14/13/10, CGRFA-14/13/12 et CGRFA-14/13/20.

³ CGRFA-14/13/Inf.26.

2. Questions transversales

2.1 Questions clés et préparation de *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*

Lorsqu'elle a adopté son Plan de travail pluriannuel, en 2007, la Commission a demandé à la FAO de présenter un rapport sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* à sa seizième session ordinaire (2016/2017). À sa dernière session, elle a examiné un document de réflexion destiné à faciliter l'élaboration du rapport⁴ et elle est convenue de formuler des observations par écrit⁵. Lorsqu'elle a révisé son Plan de travail pluriannuel, elle est convenue de se pencher sur les questions principales et l'élaboration du rapport à la présente session.⁶

Compte tenu des observations communiquées par des pays et des organisations internationales, le document *Questions clés et préparation de L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (CGRFA-14/13/3)* présente les caractéristiques essentielles, les objectifs et les grandes lignes du rapport, ainsi qu'une feuille de route destinée à guider son élaboration et un budget provisoire. Le document **CGRFA-14/13/Inf.23** contient des directives relatives à la rédaction des rapports nationaux.

La Commission souhaitera peut-être formuler des recommandations concernant le contenu et l'élaboration de *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

2.2 Examen des objectifs et indicateurs internationaux pertinents en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

À sa dernière session, la Commission s'est félicitée des travaux de la FAO sur l'établissement et l'utilisation d'indicateurs internationaux de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité. Elle a encouragé l'Organisation à continuer d'élaborer, de tester et d'appliquer des indicateurs de la diversité biologique, qui contribueront au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique⁷.

Par ailleurs, la Commission a insisté sur le fait que les indicateurs devaient être pertinents sur le plan des politiques, fiables du point de vue scientifique, compréhensibles, applicables de façon réaliste et sensibles aux changements. Elle a reconnu qu'il était nécessaire de poursuivre la mise au point d'indicateurs de la diversité biologique liés à la qualité des aliments et à la nutrition. Dans ce contexte, la Commission s'est félicitée des travaux de la FAO sur les objectifs et indicateurs dans les domaines des ressources phytogénétiques, des ressources zoogénétiques, des ressources génétiques forestières, des ressources génétiques aquatiques et des indicateurs nutritionnels au service de la diversité biologique. La Commission a encouragé la FAO à poursuivre ses activités à cet égard, notamment sur des indicateurs plus généraux et des indicateurs principaux⁸. Plus spécifiquement, elle a demandé à l'Organisation:

- de mettre au point ou d'affiner des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et de poursuivre, dans le cadre de consultations équilibrées entre les régions, l'élaboration de l'indicateur principal de la Convention sur la diversité biologique (CDB) relatif aux tendances en matière de diversité génétique des espèces d'animaux domestiques ayant une grande importance socioéconomique;
- d'examiner les indicateurs existants et de recenser ou de mettre au point des indicateurs plus généraux, pouvant prendre la forme d'un indice, qui pourraient permettre aux parties prenantes, à tous les niveaux, de suivre efficacement la mise en œuvre du *deuxième Plan*

⁴ Voir CGRFA-13/11/Inf.23.

⁵ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 110.

⁶ CGRFA-13/11/Rapport, *Annexe F*.

⁷ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 96.

⁸ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 97.

d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (deuxième Plan d'action mondial);

- de recenser les objectifs et indicateurs dans le cadre des évaluations ou plans d'action mondiaux, prévus ou en cours, en vertu du mandat de la Commission;
- d'examiner en quoi ces indicateurs peuvent servir de base aux pays pour évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, selon qu'il conviendra, en particulier de l'objectif 13, et de donner des avis à ce sujet⁹.

Le document *Objectifs et indicateurs relatifs à la biodiversité (CGRFA-14/13/4)* résume brièvement les évolutions pertinentes dans d'autres enceintes et les efforts constants de la FAO visant à faire progresser les travaux sur les indicateurs, y compris les indicateurs principaux.

- Le document *Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-14/13/4.1)* propose des objectifs et des indicateurs relatifs à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, tel qu'examiné par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Pour information, un projet de modèle de rapport concernant le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial figure dans le document portant la cote **CGRFA-14/13/Inf.9**.
- Le document *Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-14/13/4.2)* propose des indicateurs relatifs aux processus et aux ressources, et des indicateurs associés, qui permettent de suivre la mise en œuvre et les effets du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.
- Le document *Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières (CGRFA-14/13/4.3)* propose des objectifs et des indicateurs concernant les ressources génétiques forestières.

La Commission souhaitera peut-être examiner et réviser, si nécessaire, les objectifs et indicateurs proposés en tenant compte des recommandations de ses groupes de travail sectoriels¹⁰.

2.3 Feuille de route ou programme de travail sur le changement climatique et sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa dernière session, la Commission est convenue qu'il était nécessaire d'établir une feuille de route ou un programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qu'elle examinerait à la présente session. Elle a demandé à son Secrétaire de faire progresser ces travaux autour des quatre axes suivants: stratégies et politiques; outils et technologies pour les ressources génétiques et le changement climatique; conclusion de partenariats; suivi des avancées pour examen à sa prochaine session ordinaire. Elle lui a aussi demandé de fournir une vue d'ensemble des répercussions financières accompagnant la mise en œuvre de la feuille de route ou du programme de travail dans son intégralité¹¹.

Le document *Feuille de route sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-14/13/5)* propose une feuille de route sur le changement climatique, y compris les objectifs à atteindre et les activités à entreprendre, en tenant compte des travaux pertinents sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui sont en cours à la FAO et dans d'autres organisations¹². Il expose aussi, dans les grandes lignes, les répercussions budgétaires des activités proposées. Les informations sur les évolutions pertinentes dans d'autres enceintes depuis la dernière session de la Commission figurent dans le document *Quelques processus et initiatives dans le domaine du changement climatique en rapport avec les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-14/13/Inf.10)*.

⁹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 98.

¹⁰ CGRFA-14/13/10, CGRFA-14/13/12 et CGRFA-14/13/20.

¹¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 52, *Annexe F*.

¹² Voir CGRFA-14/13/Inf.26.

La Commission souhaitera peut-être examiner et réviser, si nécessaire, la feuille de route proposée en vue de l'adopter.

2.4 Réflexion sur la nécessité d'élaborer des mécanismes relatifs à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages en découlant et sur les modalités de tels mécanismes, y compris sur le rapport de la première session du Groupe de travail technique *ad hoc* sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant

À sa dernière session, la Commission s'est penchée sur les politiques et dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a décidé de créer, conformément à l'article 5 de ses Statuts, le Groupe de travail technique *ad hoc* sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, qui serait chargé des missions suivantes:

- recenser les caractéristiques pertinentes des différents secteurs et sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture exigeant des solutions spécifiques;
- prendre en compte ces caractéristiques distinctives, élaborer des solutions pour orienter les pays et les aider, à leur demande, à mettre en place des mesures législatives, administratives et de politique générale qui intègrent ces caractéristiques;
- analyser, le cas échéant, des modalités qui permettraient de gérer l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, en tenant compte de l'ensemble des solutions envisageables, y compris celles qui sont présentées dans le Protocole de Nagoya¹³.

Le Groupe de travail technique *ad hoc* s'est réuni pour la première fois du 11 au 13 septembre 2012 à Longyearbyen (Svalbard, Norvège) et son rapport (CGRFA-14/13/6) ainsi que les contributions demandées aux groupes de travail techniques sectoriels¹⁴ se trouvent devant la Commission, pour examen.

Le document *Nécessité d'élaborer des mécanismes relatifs à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages en découlant et modalités de tels mécanismes* (CGRFA-14/13/7) porte sur la nécessité de formuler des dispositions spécifiques à l'accès et au partage des avantages dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et sur les différentes possibilités offertes en la matière, ainsi que sur les prochaines étapes que la Commission souhaitera peut-être envisager afin d'améliorer ses travaux à cet égard.

2.5 Examen des grandes questions relatives à la biodiversité et à la nutrition

À sa onzième session ordinaire, en 2007, la Commission a reconnu la contribution importante de la diversité biologique à la nutrition et s'est déclarée favorable à l'intégration des travaux menés par la FAO dans le contexte de l'*Initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition* à son Programme de travail pluriannuel, au titre des questions transversales¹⁵. À sa dernière session, elle a décidé de passer en revue les questions essentielles relatives à la biodiversité et à la nutrition à la présente session¹⁶.

Le document *Examen des grandes questions relatives à la biodiversité et à la nutrition* (CGRFA-14/13/8) présente les principales questions nutritionnelles liées à la biodiversité des denrées alimentaires et sollicite l'avis de la Commission au sujet des priorités à établir quant aux travaux futurs sur la biodiversité au service de l'alimentation et de la nutrition. D'autres données de base figurent dans les documents suivants: *Liens entre la biodiversité, l'alimentation et la nutrition* (CGRFA-14/13/Inf.11); *Possibilités d'amélioration de l'établissement, de la collecte et de la diffusion de*

¹³ CGRFA-13/11/Rapport, *Annexe D.1*.

¹⁴ CGRFA-14/13/10, paragraphes 19-22; CGRFA-14/13/12, paragraphes 30-33; CGRFA-14/13/20, paragraphes 33-36.

¹⁵ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 35.

¹⁶ CGRFA-13/11/Rapport, *Annexe D.1*.

données sur la composition en nutriments de cultivars spécifiques (CGRFA-14/13/Inf.12); Caractérisation des différents systèmes alimentaires, y compris les systèmes alimentaires traditionnels, en relation avec la biodiversité et la nutrition (CGRFA-14/13/Inf.13).

La Commission souhaitera peut-être passer en revue les informations communiquées et formuler des recommandations concernant les travaux futurs sur la biodiversité et la nutrition.

3. Ressources génétiques forestières

3.1 Présentation de *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*

En 2007, la Commission a approuvé l'inclusion de *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* dans son Programme de travail pluriannuel¹⁷. À sa session de 2009, elle a demandé à la FAO d'élaborer ce rapport pour examen à sa quatorzième session. Par ailleurs, elle a approuvé les grandes lignes du rapport¹⁸ ainsi que le calendrier indicatif du processus préparatoire¹⁹. En 2011, elle a passé en revue les progrès réalisés quant à l'élaboration du rapport et s'est félicitée de ces avancées²⁰.

Le document *Élaboration du rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde (CGRFA-14/13/9)* fournit une vue d'ensemble du processus d'élaboration du rapport et expose dans les grandes lignes les prochaines étapes devant conduire à son achèvement. Le document *Projet de rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde (CGRFA-14/13/Inf.14)* se trouve devant la Commission. Celle-ci pourrait souhaiter demander à la FAO de mettre la dernière main au rapport.

3.2 Rapport de la deuxième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières et, notamment, examen des options possibles pour la suite à donner

La Commission a demandé à son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières de se réunir avant sa quatorzième session ordinaire²¹. La deuxième session du Groupe de travail s'est donc tenue du 23 au 25 janvier 2013 et son rapport (**CGRFA-14/13/10**) se trouve devant la Commission, pour examen.

À sa dernière session, la Commission a invité la FAO à établir, à partir des rapports nationaux, un document de synthèse sur les domaines d'action prioritaires, à l'intention des consultations régionales²². Le document *Projet de priorités stratégiques relatives à la conservation, à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources génétiques forestières (CGRFA-14/13/11)* présente un projet de priorités stratégiques, tel qu'examiné par le Groupe de travail.

La Commission souhaitera peut-être examiner et réviser, si nécessaire, les priorités stratégiques proposées en vue de les adopter.

4. Ressources zoogénétiques

4.1 Rapport de la septième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa dernière session, la Commission a demandé à son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de se réunir avant sa prochaine session ordinaire²³. La septième session du Groupe de travail s'est donc tenue du 24 au 26 octobre 2012 et son rapport (**CGRFA-14/13/12**) se trouve devant la Commission, pour examen.

¹⁷ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 55.

¹⁸ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 50.

¹⁹ CGRFA-12/09/Rapport, *Annexe G (Plan stratégique)*, IV. Ressources génétiques forestières.

²⁰ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 66.

²¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 69.

²² CGRFA-12/09/Rapport, *Annexe G (Plan stratégique)*, IV. Ressources génétiques forestières.

²³ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 89.

4.2 Examen de la suite donnée à la Conférence d'Interlaken

Lorsqu'elle a adopté son Programme de travail pluriannuel, en 2007, la Commission a décidé de passer en revue, à sa quatorzième session ordinaire, les conclusions de la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tenue en septembre 2007 à Interlaken (Suisse). Les participants à la Conférence d'Interlaken ont adopté le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et la *Déclaration d'Interlaken*.

Le *Rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et de la Déclaration d'Interlaken (CGRFA-14/13/13)* présente les activités pertinentes que la FAO a conduites depuis juillet 2011. Le document *Rapport de synthèse sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques – 2012 (CGRFA-14/13/Inf.15)* fournit une analyse plus détaillée des progrès accomplis quant à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* depuis son adoption en 2007. Ce rapport intérimaire de synthèse se fonde sur les données collectées par la voie d'un programme de compte rendu convenu par la Commission à sa douzième session ordinaire²⁴. Conformément à ce programme, un deuxième rapport intitulé *Ressources zoogénétiques – Situation et tendances – 2012 (CGRFA-14/13/Inf.16)* a été élaboré, pour information²⁵. Des informations supplémentaires sur le rôle des petits éleveurs figurent dans le document *Rôle des petits éleveurs dans la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques (CGRFA-14/13/Inf.17)*.

En tenant compte des recommandations de son Groupe de travail²⁶, la Commission souhaitera peut-être examiner la situation et les tendances des ressources zoogénétiques, ainsi que les activités passées ou en cours qui concernent la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, et formuler des recommandations relatives aux travaux futurs. Par ailleurs, la Commission souhaitera peut-être approuver les *Directives sur la conservation in vivo des ressources zoogénétiques (CGRFA-14/13/Inf. 18)*, telles qu'examinées par le Groupe de travail.

Suite à la demande formulée lors de la Conférence d'Interlaken²⁷, la Commission a mis au point et adopté en 2009 la *Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*²⁸ (Stratégie de financement) et a demandé à la FAO de la mettre en œuvre²⁹. La Commission devra suivre la mise en œuvre de la Stratégie de financement et évaluer ses performances et son efficacité. Par ailleurs, il est suggéré à la Commission de revoir la Stratégie de financement, y compris les annexes, sur la base des résultats du suivi à une session ordinaire sur deux ou au rythme qu'elle jugera nécessaire³⁰. À sa dernière session, la Commission a demandé à la FAO d'annoncer le premier appel à propositions pour l'utilisation des fonds reçus par l'intermédiaire du Compte fiduciaire de la FAO, et a fourni des indications précises sur ce processus³¹.

Le document *Examen de la Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (CGRFA-14/13/14)* expose l'état d'avancement de la mise en œuvre du premier cycle de projets au titre de la Stratégie de financement et propose un projet de procédures relatives au suivi et à l'évaluation. En tenant compte des recommandations de son Groupe de travail³², la Commission souhaitera peut-être se pencher sur les progrès accomplis quant à la mise en œuvre de la Stratégie de financement ainsi qu'examiner et réviser, si nécessaire, le projet de Procédures pour l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation en vue de l'approuver à la présente session.

²⁴ CGRFA-13/09/Rapport, paragraphe 38.

²⁵ Voir CGRFA-13/11/Inf.17.

²⁶ CGRFA-14/13/12, paragraphes 10-11 et 21-22.

²⁷ Voir le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, paragraphe 54.

²⁸ CGRFA-12/09/Rapport, *Annexe C*.

²⁹ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 43.

³⁰ CGRFA-12/09/Rapport, *Annexe C*, paragraphe 5.

³¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphes 85-88.

³² CGRFA-14/12/12, paragraphes 15-20.

4.3 **Élaboration du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde***

Entre 2001 et 2006, la FAO a élaboré, sous la houlette de la Commission, *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, qui a été lancé en 2007³³. En novembre 2007, la Conférence de la FAO a réservé un accueil favorable à ce rapport, qui était la première évaluation exhaustive de l'état des ressources zoogénétiques au niveau mondial³⁴.

Lorsqu'elle a adopté son Programme de travail pluriannuel, en 2007, la Commission est convenue que le deuxième rapport sur *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* devait être lancé à sa seizième session ordinaire, en 2017³⁵.

Le document *Élaboration du deuxième rapport sur L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (CGRFA-14/13/15)* propose d'avancer la présentation du rapport à 2015, comme l'a recommandé le Groupe de travail³⁶. En outre, il suggère un calendrier, un champ d'action, un contenu et un processus relatifs à l'élaboration du rapport, ainsi qu'un budget provisoire. Le document *Projet de questionnaire pour la collecte de données nationales à l'appui de l'élaboration du deuxième rapport sur L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (CGRFA-14/13/Inf.19)* est fourni à la Commission pour information.

5. **Ressources génétiques aquatiques**

5.1 **État d'avancement de l'élaboration de *L'état des ressources génétiques aquatiques dans le monde***

À sa onzième session ordinaire, la Commission a reconnu l'importance et la vulnérabilité des ressources génétiques aquatiques, leurs rôles dans une approche écosystémique pour l'alimentation et l'agriculture, et leurs contributions à la résolution des problèmes engendrés par le changement climatique. Elle a approuvé l'inclusion dans son Programme de travail pluriannuel d'un rapport sur *L'état des ressources génétiques aquatiques dans le monde*³⁷. En 2011, la Commission a décidé de repousser le lancement du rapport de sa quatorzième à sa seizième session ordinaire³⁸ et a demandé à la FAO d'en poursuivre l'élaboration en se concentrant dans un premier temps sur les espèces cultivées.

Le document *État d'avancement de l'élaboration de L'état des ressources génétiques aquatiques dans le monde (CGRFA-14/13/16)* fait le point sur les travaux de la FAO relatifs à l'élaboration de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Le document *Projet de directives pour la préparation de rapports de pays en vue de l'élaboration de L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (CGRFA-14/13/Inf.25)*, que la FAO a l'intention de transmettre aux pays afin de faciliter l'élaboration des rapports nationaux, est fourni à la Commission pour information.

En vertu de ses Statuts, la Commission peut créer, en respectant l'équilibre de la représentation géographique, des groupes de travail techniques intergouvernementaux (groupes de travail techniques) chargés de l'aider dans les domaines des ressources génétiques végétales, animales, forestières et halieutiques. Les groupes de travail sectoriels ayant joué un rôle essentiel dans l'élaboration des rapports précédents, rédigés sous la houlette de la Commission, celle-ci souhaitera peut-être envisager de créer un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le document *Création d'un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-14/13/17)* explique brièvement le rôle statutaire, la fonction et les méthodes de travail des

³³ <http://www.fao.org/docrep/010/a1250e/a1250e00.htm>.

³⁴ C 2007/REP, paragraphe 147.

³⁵ CGRFA-11/07/Rapport, *Annexe E*.

³⁶ CGRFA-14/13/12, paragraphe 23a.

³⁷ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 55.

³⁸ CGRFA-13/11/Rapport, *Annexe F*.

groupes de travail sectoriels de la Commission, détaille les procédures à suivre pour les créer, et contient un rapport du Directeur général sur les répercussions programmatiques, financières et administratives qui découleraient de la création d'un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture.

La Commission souhaitera peut-être se pencher sur les progrès accomplis quant à l'élaboration de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, envisager la création d'un groupe de travail technique intergouvernemental, et formuler des recommandations concernant les travaux futurs dans ce domaine.

5.2 Examen de l'analyse exploratoire

À sa dernière session, la Commission est convenue de se pencher à la présente session sur une analyse exploratoire visant à recenser les lacunes et les possibilités dans le domaine des ressources génétiques aquatiques³⁹.

Le document *Analyse exploratoire des politiques: lacunes et opportunités liées aux ressources génétiques aquatiques (CGRFA-14/13/18)* passe en revue les politiques existantes en matière de ressources génétiques aquatiques ou intéressant ce domaine, aux niveaux national et international. Des informations plus détaillées figurent dans le document *Analyse exploratoire des politiques relatives aux ressources génétiques aquatiques (CGRFA-14/13/Inf.24)*. La Commission souhaitera peut-être prendre connaissance des informations fournies et formuler des recommandations concernant les travaux futurs, y compris, le cas échéant, ceux qui ont trait à *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

6. Examen des questions essentielles relatives aux micro-organismes et aux invertébrés

À sa douzième session ordinaire, en 2009, la Commission a demandé à la FAO de préparer, de pair avec des organisations internationales et institutions scientifiques pertinentes, des évaluations ciblées et spécifiques sur la situation et les tendances en matière de conservation et d'utilisation des micro-organismes du sol, d'agents de lutte biologique et de pathogènes des plantes, en particulier pour les espèces cultivées importantes, en vue d'en faire une présentation à la Commission à sa quatorzième session ordinaire⁴⁰. À sa treizième session ordinaire, la Commission a rappelé combien il était nécessaire de poursuivre ces travaux, et a demandé à ses groupes de travail techniques intergouvernementaux d'examiner les évaluations pertinentes dans leurs domaines d'expertise⁴¹.

Le document *Questions essentielles relatives aux micro-organismes et aux invertébrés (CGRFA-14/13/19)* présente brièvement et résume cinq études approfondies réalisées à la demande de la Commission. Ces études figurent également dans des documents de référence distincts:

- *Micro-organismes et digestion des ruminants: État des connaissances, tendances et perspectives (Étude de référence n° 61)*;
- *Les invertébrés dans les systèmes de riziculture: Situation et tendances (Étude de référence n° 62)*;
- *Conservation et utilisation de micro-organismes et d'invertébrés dans les systèmes intégrés fondés sur des cultures de racines et tubercules: État des connaissances, tendances et perspectives (Étude de référence n° 63)*;
- *Situation et tendances en matière de conservation et d'utilisation durable des micro-organismes dans les procédés agro-industriels (Étude de référence n° 64)*;
- *Situation et tendances en matière de conservation et d'utilisation durable des micro-organismes dans les procédés alimentaires (Étude de référence n° 65)*.

³⁹ CGRFA-13/11/Rapport, Annexe F.

⁴⁰ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 60.

⁴¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 91.

En tenant compte des observations communiquées par les groupes de travail techniques intergouvernementaux⁴², la Commission souhaitera peut-être réserver un accueil favorable aux études de référence et formuler des recommandations concernant ses travaux futurs sur les questions essentielles relatives aux micro-organismes et aux invertébrés.

7. Ressources phytogénétiques

7.1 Rapport de la sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa dernière session, la Commission a demandé à son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de se réunir avant la présente session⁴³. La sixième session du Groupe de travail s'est donc tenue du 14 au 16 novembre 2012 et son rapport (CGRFA-14/13/20) se trouve devant la Commission, pour examen.

7.2 Suivi des recommandations de la Commission concernant la mise en œuvre du *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*

En novembre 2011, le Conseil de la FAO a adopté le *deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (deuxième Plan d'action mondial)⁴⁴, comme convenu par la Commission à sa dernière session⁴⁵. Le deuxième Plan d'action mondial fournit un cadre important convenu au niveau international pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques, sert d'élément d'appui au Traité international⁴⁶ et aidera aussi à atteindre les objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique⁴⁷.

Les progrès globaux accomplis quant à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et les processus de suivi y afférents sont surveillés et orientés par la voie de la Commission. Le document *Mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (CGRFA-14/13/21) fournit des informations sur les mesures prises suite à l'adoption du deuxième Plan d'action mondial et aux recommandations de la Commission. En outre, à la demande de la Commission⁴⁸, le *Compte rendu synthétique du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* est disponible dans toutes les langues officielles de la FAO. Il transmet à un large éventail de parties intéressées les messages essentiels, en décrivant les priorités stratégiques et les actions dans une formulation simple⁴⁹.

La FAO a poursuivi ses activités d'appui à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial en prêtant aux États Membres une assistance technique et une aide en matière de politiques. Il s'agissait de favoriser le développement des systèmes semenciers et des entreprises du secteur, et de faciliter l'accès des agriculteurs à des variétés hautement performantes en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Par ailleurs, la FAO a élaboré le document *Projet de guide pour la formulation des politiques semencières nationales* (CGRFA-14/13/Inf.20).

7.3 Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

En 2007, la Commission s'est accordée sur le fait qu'il était nécessaire de réviser ses Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (1994) afin de veiller à ce que les ressources phytogénétiques soient conservées dans des conditions conformes à des normes reconnues et adaptées, sur la base des connaissances

⁴² CGRFA-14/13/12, paragraphes 29-30; CGRFA-14-13/20, paragraphes 31-32.

⁴³ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 33.

⁴⁴ CL 143/REP, paragraphe 43.

⁴⁵ CGRFA-13/11/Rapport, *Annexe B*.

⁴⁶ Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, article 14.

⁴⁷ Convention sur la diversité biologique, Décision X/2 de la Conférence des Parties.

⁴⁸ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 22.

⁴⁹ <http://www.fao.org/docrep/016/i2650e/i2650e.pdf>.

technologiques et scientifiques actuelles⁵⁰. À sa dernière session, elle a examiné le projet de normes relatives aux semences orthodoxes et s'est félicitée de la qualité de ce document. Elle a décidé que la version révisée des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devait concerner, outre les semences orthodoxes, les semences non orthodoxes et les plantes à multiplication végétative⁵¹.

Le document *Projet de normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-14/13/22)* fournit des données de base sur l'élaboration, la structure et le contenu dudit projet et contient en annexe le Projet de normes concernant les semences orthodoxes, les semences non orthodoxes et les plantes à multiplication végétative. La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver les normes proposées.

7.4 Examen de la coopération avec le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa dernière session, la Commission a souligné combien sa coopération actuelle avec l'Organe directeur du Traité était importante et a demandé à son Secrétaire de fournir, en collaboration avec le Secrétaire de l'Organe directeur, un document sur les répercussions juridiques, administratives et financières du transfert d'activités ou de tâches intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission à l'Organe directeur⁵².

Le document *Transfert d'activités ou de tâches, de la Commission à l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: incidences juridiques, administratives et financières (CGRFA-14/13/23)* répond à une demande de la Commission.

La Commission souhaitera peut-être étudier les possibilités de coopération étroite avec l'Organe directeur à la lumière des répercussions juridiques, administratives et financières du transfert de certaines activités de la Commission à l'Organe directeur.

8. Mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel

8.1 Ressources humaines et financières disponibles pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel

À sa dernière session, la Commission a demandé à son Secrétaire de lui soumettre, à sa prochaine session ordinaire, un rapport sur les ressources humaines et financières disponibles à la FAO pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, qui fournissent des informations sur les ressources financières à destination du personnel et des fonctionnaires nouvellement nommés, ainsi que sur la répartition et les sources des fonds extrabudgétaires.

Le document *Ressources financières et humaines à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel (CGRFA-14/13/24)* répond à une demande de la Commission. La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et formuler des recommandations concernant les ressources humaines et financières disponibles pour mettre en œuvre son Programme de travail pluriannuel.

8.2 Plan stratégique 2014-2021 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel

À sa dernière session, la Commission a revu son Programme de travail pluriannuel, s'est félicitée des progrès accomplis quant à sa mise en œuvre et a adopté le Programme de travail pluriannuel révisé pour 2013-2021. Elle a demandé à son Secrétaire d'élaborer un plan stratégique révisé 2014-2021 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, pour examen à la présente session⁵³.

⁵⁰ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 28.

⁵¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 31.

⁵² CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 25.

⁵³ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 109.

Le document *Projet de plan stratégique 2014-2021 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-14/13/25)* répond à une demande de la Commission. Celle-ci souhaitera peut-être examiner et réviser, si nécessaire, le projet de Plan stratégique 2014-2021 en vue de l'adopter à la présente session.

COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

9. Coopération avec des organisations et des instruments internationaux

Renforcer la coopération et les partenariats dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est l'un des objectifs stratégiques de la Commission. Le document *Coopération avec d'autres organisations et instruments internationaux (CGRFA-14/13/26)* résume les activités de coopération de la Commission et les contributions transmises par des organisations internationales en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.

D'autres données de base figurent dans les documents suivants: *Communications des organisations internationales au sujet des thèmes de la session auxquels la priorité a été donnée (CGRFA-14/13/Inf.26)*; *Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-14/13/Inf.21)*; *Rapport du Consortium des centres internationaux de recherche agronomique du GCRAI à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-14/13/Inf.22)*.

MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

10. Statut et visibilité de la Commission et, en particulier, examen du fonctionnement de ses réunions

À sa dernière session, la Commission a décidé de continuer à examiner son statut et sa visibilité. Elle a demandé au Secrétaire de suivre de près les évolutions pertinentes dans le cadre du processus de renouveau de la FAO et de lui faire rapport à ce sujet. Elle lui a également demandé de fournir des informations plus détaillées concernant les avantages et les inconvénients, ainsi que les répercussions budgétaires d'un éventuel changement de statut de la Commission, pour examen par celle-ci à sa prochaine session. Elle l'a prié d'étudier les Statuts et le Règlement intérieur de la Commission à la lumière des conclusions de l'examen en cours des organes statutaires de la FAO et de la réforme des comités techniques.

Le document *Le Statut de la Commission (CGRFA-14/13/27)* analyse les répercussions d'un éventuel changement de statut de la Commission et propose des amendements au Règlement intérieur qui s'inscrivent dans le droit fil de la réforme des comités techniques de la FAO.

11. Composition des groupes de travail technique intergouvernementaux

À sa dernière session, la Commission est convenue de se pencher, à la présente session, sur la composition de ses groupes de travail techniques intergouvernementaux. Elle a demandé au Secrétaire de lui fournir des données de base pertinentes, pour examen.

Le document *Composition des groupes de travail sectoriels techniques intergouvernementaux de la commission (CGRFA-14/13/28)* fournit des données de base sur les groupes de travail sectoriels existants, expose brièvement leur fondement juridique, y compris leur composition, et donne des informations sur d'autres instances qui visent à respecter un équilibre en matière de représentation géographique de leurs membres au sein de leurs organes subsidiaires.

La Commission souhaitera peut-être se pencher sur la composition de ses groupes de travail techniques intergouvernementaux à la lumière des informations reçues.

QUESTIONS DIVERSES

12. Autres questions

13. Date et lieu de la quinzième session ordinaire de la Commission

14. Élection du Président et des vice-présidents

15. Adoption du rapport

CALENDRIER PROVISOIRE

Heure	Point de l'ordre du jour	Titre	Documents de travail
Lundi 15 avril 2013 matin			
10 heures – 13 heures		Ouverture de la session	
	1	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	CGRFA-14/13/1 CGRFA-14/13/2
	2	Questions transversales	
		2.1 Questions clés et préparation de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	CGRFA-14/13/3
		2.2 Examen des objectifs et indicateurs internationaux pertinents en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-14/13/4 CGRFA-14/13/4.1 CGRFA-14/13/4.2 CGRFA-14/13/4.3
Lundi 15 avril 2013 après-midi			
PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL			
15 heures – 18 heures		2.3 Feuille de route ou programme de travail sur le changement climatique et sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-14/13/5
		2.4 Réflexion sur la nécessité d'élaborer des mécanismes relatifs à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages en découlant et sur les modalités de tels mécanismes, y compris sur le rapport de la première session du Groupe de travail technique <i>ad hoc</i> sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant	CGRFA-14/13/6 CGRFA-14/13/7
		2.5 Examen des grandes questions relatives à la biodiversité et à la nutrition	CGRFA-14/13/8

Heure	Point de l'ordre du jour	Titre	Documents de travail
Mardi 16 avril 2013 matin			
10 heures – 13 heures	3	Ressources génétiques forestières	
		3.1 Présentation de <i>L'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	CGRFA-14/13/9
		3.2 Rapport de la deuxième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières et, notamment, examen des options possibles pour la suite à donner	CGRFA-14/13/10 CGRFA-14/13/11
Mardi 16 avril 2013 après-midi			
15 heures – 18 heures	4	Ressources zoogénétiques	
		4.1 Rapport de la septième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-14/13/12
		4.2 Examen de la suite donnée à la Conférence d'Interlaken	CGRFA-14/13/13 CGRFA-14/13/14
		4.3 Élaboration du <i>Deuxième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	CGRFA-14/13/15
Mercredi 17 avril 2013 matin			
10 heures – 13 heures	5	Ressources génétiques aquatiques	
		5.1 État d'avancement de l'élaboration de <i>L'état des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>	CGRFA-14/13/16 CGRFA-14/13/17
	5.2 Examen de l'analyse exploratoire	CGRFA-14/13/18	
	6	Examen des questions essentielles relatives aux micro-organismes et aux invertébrés	CGRFA-14/13/19

Heure	Point de l'ordre du jour	Titre	Documents de travail
Mercredi 17 avril 2013 après-midi			
15 heures – 18 heures	7	Ressources phytogénétiques	
		7.1 Rapport de la sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-14/13/20
		7.2 Suivi des recommandations de la Commission concernant la mise en œuvre du <i>Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>	CGRFA-14/13/21
		7.3 Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-14/13/22
		7.4 Examen de la coopération avec le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-14/13/23
Jeudi 18 avril 2013 matin			
10 heures – 13 heures	8	Mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel	
		8.1 Ressources humaines et financières disponibles pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel	CGRFA-14/13/24
		8.2 Plan stratégique 2014-2021 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel	CGRFA-14/13/25
COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX			
	9	Coopération avec des organisations et des instruments internationaux	CGRFA-14/13/26

Heure	Point de l'ordre du jour	Titre	Documents de travail
Jeudi 18 avril 2013 après-midi			
MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION			
15 heures – 18 heures	10	Statut et visibilité de la Commission et, en particulier, examen du fonctionnement de ses réunions	CGRFA-14/13/27
	11	Composition des groupes de travail technique intergouvernementaux	CGRFA-14/13/28
QUESTIONS DIVERSES			
	12	Autres questions	
	13	Date et lieu de la quinzième session ordinaire de la Commission	
	14	Élection du Président et des vice-présidents	
Vendredi 19 avril 2013 après-midi			
15 heures – 18 heures	15	Adoption du rapport	